

GRENOBLE :

A Grenoble, nous ne pouvons faire état d'une grande expérience dans la coordination des bibliothèques à l'échelon inter-communal. Avant de nous lancer dans des actions de ce type, il convenait de la pratiquer à l'intérieur de nos propres bibliothèques, puisque celles-ci sont largement décentralisées dans leur gestion. C'est ce que nous faisons depuis un an... après avoir pratiqué ce type d'action avec d'autres institutions culturelles au niveau local.

En commençant, je voudrais dire que cette coordination ne doit pas se faire dans une optique de gestion de la pénurie dans nos bibliothèques : un meilleur partage de la pénurie ne pouvant déboucher que sur un nivellement par le bas... mais au contraire dans une volonté d'accroissement des moyens pour tous les partenaires participant à cette collaboration.

1) LE SERVICE COMMUN DES BIBLIOTHEQUES DE GRENOBLE que nous avons mis en place en 1977 est peut-être une bonne préfiguration (à condition de transposer et d'étoffer les moyens) de ce que pourrait être une instance de coordination à l'échelon départemental ou régional.

Il n'a pas vocation de gérer les équipements de lecture publique qui ont leur propre autonomie budgétaire, mais il intervient dans des secteurs pouvant intéresser tous ces équipements comme par exemple : la formation professionnelle, l'automatisation et l'organisation, ou encore et surtout quand il s'agit de faire **travailler ensemble** plusieurs partenaires (actions culturelles de sensibilisation à la lecture).

Pour cela, il dispose de moyens, et quand il n'en a pas, il les cherche. Exemple : pourcentage de la masse salariale pour les actions de formation - matériel informatique ou appartenant à la Société d'Economie Mixte ICARE (Informatique Rhône-Alpes) - budget spécifique pour l'animation, lui donnant la possibilité et la souplesse de prendre en charge ce type d'opération... avec aussi recherche de co-productions. Il édite un bulletin d'information « **Lire à Grenoble** ».

De manière générale, son rôle est unifiant... On pourrait comparer ce service à une ancienne D.B.L.P. à l'échelon local... Ce qui prédomine, c'est la notion de **Service commun**. Il ne distribue pas de moyens, mais il rend des services.

Je tiens à souligner ici cette question des moyens car sans moyens, toute instance de coordination est vouée à l'échec. Si une grande ouverture d'esprit, un bon sens de la relation publique sont nécessaires, il n'y aura pas de crédibilité sans moyens.

Paradoxalement, il faut en même temps se méfier de donner trop de moyens à une instance de coordination... car il y a alors risque de centralisation, de normalisation, d'uniformisation. Rien n'est pire que les techno-structures quand il s'agit d'action culturelle... Il faut être en prise directe sur le terrain.

2) D'une manière générale, les élus grenoblois, en tous cas ceux de la dernière équipe municipale, n'ont guère été favorables à la mise en place d'instances de coordination.

La politique culturelle est dominée par un important secteur associatif et l'initiative leur est laissée.

La collaboration existe bien sûr sans qu'elle soit institutionnalisée. Il existe pour cela le S.I.C. (Service d'Intervention Culturelle) dont le rôle est de faire travailler ensemble pour certains types d'actions les divers équipements ; par exemple : la quinzaine du livre (qui ont associé les bibliothèques à l'échelon inter-communal et les équipements culturels locaux).

Il existe l'O.C.E.A.C. (Organisme de Coopération Enseignement et Action Culturelle) qui a été créé pour faciliter la liaison entre les enseignants et le secteur culturel.

Il existe le C.I.D.O.S.C. (Centre d'Information et de Documentation pour les Organismes Socio-Culturels) qui émerge au budget des bibliothèques, mais n'est pas une bibliothèque ; des documentalistes y sont affectés et ils traitent et diffusent l'information intéressant les nombreux professionnels qui travaillent sur le terrain socio-éducatif et culturel.

Il n'y a pas encore à ce jour d'office de la culture, de commission extra-municipale de la culture, ou de centre culturel communal... Il semble cependant que l'on va s'orienter vers une formule de ce type tout en gardant l'acquis et ce qui fait la richesse des institutions existantes.

3) PROJETS A L'ETUDE OU EN COURS DE REALISATION :

Les projets actuellement à l'étude devront s'appuyer structurellement, et nous l'espé-

rons aussi financièrement sur une organisation administrative décentralisée... Un syndicat intercommunal (ex. le S.I.E.P.A.R.G. - Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmes d'Aménagement de la Région de Grenoble — qui regroupe la quasi-totalité des communes de l'agglomération grenobloise : 370.000 habitants pour 169.000 à Grenoble-Ville) ou encore sur la Direction Régionale des affaires culturelles.

- Travail en direction des entreprises de l'agglomération par la mise sur pied d'un service de Prêt aux Collectivités amorçant sous forme de dépôts et du passage d'un bibliobus, des bibliothèques d'entreprises gérées par les travailleurs eux-mêmes : 81 collectivités adhèrent déjà aujourd'hui à ce service.

- Travail en direction des hôpitaux (centres hospitaliers, cliniques, maisons médicales, centres médicaux sociaux, hospices, maisons de retraite, logements foyers, maisons d'enfants à caractère sanitaire) au nombre de vingt dans l'agglomération grenobloise totalisant environ **5.000 lits**, c'est-à-dire de manière générale des lecteurs disponibles.

- Un important travail de collaboration au niveau de la formation professionnelle... Mise en place avec le C.F.P.G., groupe académique élargi à la région Sud-Est, pour faire un inventaire des besoins dans ce domaine et proposer des solutions sous forme de stages de formation.

Enfin, projet de réalisation d'un numéro spécial sur la lecture dans la région de Grenoble préfigurant un bulletin de liaison et d'information régional.

EN CONCLUSION : Il me paraît important de dire que la collaboration et la coordination entre bibliothèques est aujourd'hui très sérieusement handicapée par les graves disparités de moyens qui existent notamment entre la lecture publique urbaine (B.M.) et la lecture publique normale (B.C.P.). La coopération ne doit pas devenir assistance et ce danger ne peut être écarté que par l'égalité de moyens entre les partenaires qui collaborent.

G. Guitart.